

## ATTRIBUTION DU PRIX PAUL REUTER

Le jury du prix Paul Reuter, réuni à Genève le 7 mars 1991, a décidé à l'unanimité d'attribuer ce prix, à titre exceptionnel, à deux candidats,

### **M. Edward Kwakwa**

docteur en droit et avocat, de nationalité ghanéenne, pour sa thèse intitulée: *Trends in the international law of armed conflict: claims relating to personal and material fields of application;*

### **M. Alejandro Valencia Villa**

avocat de nationalité colombienne, pour son ouvrage intitulé: *La humanización de la guerra: la aplicación del derecho internacional humanitario al conflicto armado en Colombia.*

Le jury a souligné la qualité remarquable des ouvrages des deux lauréats qui constituent une contribution importante à la connaissance du droit international humanitaire.

Le jury du prix Paul Reuter, présidé par M. Paolo Bernasconi, membre du CICR, est composé, outre de membres de l'administration du CICR, des professeurs Luigi Condorelli et Giorgio Malinverni, de l'Université de Genève.

Par un don effectué en 1982, M. Paul Reuter †, ancien professeur émérite à l'Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris et ancien président de la Commission du droit international des Nations Unies, avait permis au CICR de créer un Fonds Paul Reuter, dont les revenus doivent servir à faire mieux connaître et comprendre le droit international humanitaire. En outre, ce Fonds prévoit l'attribution d'un prix Paul Reuter de 2000 francs suisses, en principe tous les deux ans, pour récompenser une œuvre particulièrement méritante dans le domaine du droit international humanitaire.

Le Prix, dont c'est la troisième attribution depuis la création du Fonds, sera remis aux lauréats dans le courant du printemps de cette année.